



## *“La voix des PME en Europe”*

### Communiqué de Presse

Publication immédiate

#### L' UEAPME juge la proposition de la Commission sur les allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires excessive et irréalisable pour les PME

**Bruxelles, le 14 janvier 2004.** Dans un document envoyé aujourd'hui au Commissaire de la Santé et Protection du Consommateur, David Byrne ainsi qu'aux membres du Parlement Européen, l' UEAPME, l'association européenne des employeurs PME, a critiqué la récente proposition de la Commission pour mettre en œuvre une interdiction générale aux allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires. L'association a qualifié la proposition de la Commission d'excessive et irréalisable pour les PME.

“Malheureusement, cette proposition est juste une illustration de la tendance de la politique alimentaire de l' UE. Nous avons remarqué trop souvent que les règlements sont faits sans examiner la question de la capacité des PME et des micro-entreprises de se conformer aux exigences des réglementations » a déclaré **Hans-Werner Müller**, Secrétaire Général de l' UEAPME.

Dans sa prise de position, l' UEAPME est particulièrement critique par rapport aux dispositions concernant la procédure d'approbation par l' EFSA relative aux allégations nutritionnelles et de santé, laquelle se révélera excessive en temps et en coût pour les petits producteurs de denrées alimentaires. Avec une procédure d'approbation similaire à celle mise en place pour les produits pharmaceutiques, les petites et en particulier les micro-entreprises ne pourraient plus faire usage dans le futur des valeurs d'allégations nutritionnelles. Pour cette raison, l' UEAPME demande des amendements qui accéléreront la procédure d'approbation.

De surcroît, l' UEAPME s'oppose à une interdiction totale d'information et de publicité. L'association explique que les allégations nutritionnelles et de santé fondées sur des découvertes scientifiques reconnues et qui sont comprises par les consommateurs devraient pouvoir être utilisées dans le futur. De récents jugements européens vont dans le sens des arguments de l' UEAPME.

L' UEAPME craint également que la proposition puisse être à la base de discrimination à l'encontre de certaines denrées alimentaires par le biais de classification en bonnes et mauvaises denrées sur base de descriptions de valeurs de substances nutritives. Toutes les denrées alimentaires doivent pouvoir être l'objet d'allégations dans la mesure où l'information donnée est correcte et applicable.

Enfin, l' UEAPME questionne l'initiative de la Commission Européenne de proposer une réglementation sur les allégations nutritionnelles et de santé car des interdictions de leurrer les consommateurs et des dispositions concernant l'étiquetage de valeur nutritionnelle existent déjà dans la législation communautaire et de ce fait, dans les systèmes légaux des Etats Membres.

\*\*\*\*\* End \*\*\*\*\*

**Remarque por les éditeurs:** Pour plus d'informations veuillez contacter Dr. Ludger Fischer on tel +32 2 230 7599

Raphael Anspach, Press officer  
Tel: +32 2 230 7599/ Fax: +32 2230 7861  
Email: [pressoffice@ueapme.com](mailto:pressoffice@ueapme.com)  
Web: [www.ueapme.com/pressroom](http://www.ueapme.com/pressroom)